

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 février 2018, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Louise Arpin
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Martin Nichols
Rosaire Phaneuf
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 27-02-18**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

- 35.1 Achat de poteaux et panneaux avec numéros civiques
- 35.2 Projet rue Mathieu – Mandat à Excavation Luc Beauregard

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Règlement numéro 222-18 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 06-80 afin de modifier les affectations au sol à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que les grandes orientations concernant l'ensemble paroissial
 - Adoption du second projet de règlement numéro 223-18 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 27 portant sur le noyau villageois, de créer les zones H-126, H-127, H-128, H-129 et CH-105 ainsi que de modifier les dimensions minimales des bâtiments principaux
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt des rapports d'inventaire de l'inspecteur municipal
10. Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus (DGE-1038) des élus
11. Projet fibre optique – Demande d'appui
12. Mosaïque des élus – Mandat au photographe « Les Studios François Larivière »
13. Formation MMQ – Urbanisme en territoire agricole – Inscription de Louise Arpin et Martin Nichols
14. Immeuble au 802 rue Principale – Approbation du contrat de bail et autorisation des signatures
15. Immeuble au 802 rue Principale – Mandat au notaire Lafontaine, L'Heureux, Lecours et autorisation des signatures

16. Déménagement des bureaux municipaux – Mandat à EXP, ingénieur
17. Avis de motion – Projet de règlement numéro 225-18 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la secrétaire-trésorière
18. Règlement d'emprunt numéro 214-17 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 800 000 \$ qui sera réalisé le 21 février 2018
19. Règlement d'emprunt numéro 214-17 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
20. Adoption du règlement numéro 218-17 établissant la rémunération des élus à compter du 1^{er} janvier 2018
21. Stationnement du gymnase/centre communautaire – Paiement suite au décompte # 2
22. Enseigne pour le gymnase/centre communautaire – Mandat
23. Renouvellement de la convention de bail avec le dek hockey
24. Famille – Journées de la persévérance scolaire – Proclamation
25. Adoption du règlement numéro 222-18 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 06-80 afin de modifier les affectations au sol à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que les grandes orientations concernant l'ensemble paroissial
26. Adoption du second projet de règlement numéro 223-18 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 27 portant sur le noyau villageois, de créer les zones H-126, H-127, H-128, H-129 et CH-105 ainsi que de modifier les dimensions minimales des bâtiments principaux
27. Avis de motion – Règlement numéro 224-18 modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les plans soumis lors de la construction ou la transformation d'un bâtiment principal ou accessoire dans les zones H-126 et H-127
28. Adoption du projet de règlement numéro 224-18 modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les plans soumis lors de la construction ou la transformation d'un bâtiment principal ou accessoire dans les zones H-126 et H-127
29. Embauche de la responsable du camp de jour pour l'été 2018
30. Embauche de la responsable de l'aide aux devoirs à l'Espace jeunesse
31. Embauche de la responsable pour l'Espace jeunesse
32. Achat d'un défibrillateur cardiaque
33. Achat d'un chauffe-eau avec réservoir pour les activités municipales
34. Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la Municipalité
35. Divers
 - 35.1 Achat de poteaux et panneaux avec numéros civiques
 - 35.2 Projet rue Mathieu – Mandat à Excavation Luc Beauregard inc.
36. Dépôt de la correspondance
37. Période de questions
38. Levée de l'assemblée

3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

Conformément aux avis publics du 22 janvier 2018, les informations sont données relativement aux règlements numéro 222-18 et 223-18.

- Règlement numéro 222-18 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 06-80 afin de modifier les affectations au sol à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que les grandes orientations concernant l'ensemble paroissial
- Adoption du second projet de règlement numéro 223-18 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 27 portant sur le noyau villageois, de créer les zones H-126, H-127, H-128, H-129 et CH-105 ainsi que de modifier les dimensions minimales des bâtiments principales

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018 RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-18

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Bazinet
 Appuyé par Mélanie Simard
 Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 29-02-18

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1800001	I	Télébec Ltée	161,90	\$	Téléphonie - Bureau - Décembre
L1800002	I	Hydro-Québec	38,22	\$	Électricité-Terrain socc et piste cycl
L1800003	I	Ministre du Revenu du Québec	7 798,62	\$	DAS et contr - Décembre 2017
L1800004	I	Agence des douanes et du revenu	3 000,18	\$	DAS et contr - Décembre 2017
L1800005	I	Retraite-Québec	924,81	\$	Cotisations élus - RREM -Décembre
L1800006	I	Desjardins Sécurité Financière	1 321,37	\$	REER employés - Cotis Décembre
L1800007	I	Télébec Ltée	163,55	\$	Téléphonie - Bureau
L1800008	I	Desjardins Sécurité Financière	985,85	\$	Ass collective - Ajust primes 2017
L1800009	I	Hydro-Québec	1 607,58	\$	Électr-Éclairage pub et 874 Principale
L1800010	D	Service de cartes Desjardins	854,95	\$	Poste-Dépouill-Cadeaux élus sortants
L1800011	I	Telus	116,13	\$	Cell. Voirie-Décembre et Janvier
C1800016	D	Laferté et Letendre inc.	127,07	\$	Outillage et matériel divers
C1800017	R	Télébec Ltée	3 632,29	\$	Déplac poteau - 874 rue Principale
C1800018	I	Fonds d'information sur le territoire	16,00	\$	Avis de mutation - Décembre
C1800019	D	Garage Pierre Laflamme enr.	44,75	\$	Chang huile - Pick up Colorado
C1800020	I	R. Bazinet et Fils Ltée	596,83	\$	Carburant - Véhicules municipaux
C1800021	I	Emco Corporation	579,96	\$	Sellettes-Inventaire-Rés aqueduc
C1800022	D	Rona inc.	65,41	\$	Calf - Balai - ruban Caution
C1800023	R	Konica Minolta Business Solutions	71,19	\$	Photocopies - Décembre 2017
C1800024	D	Petite Caisse	286,65	\$	Eau - Lait - Poste - Écran - Dépouill
C1800025	D	Marcel et Gilles Blanchette	551,88	\$	Broyage souche - 874 Principale
C1800026	R	Anouk Lussier	440,00	\$	Rempl - Aide aux Devoirs - Automne
C1800027	R	Micheline Lacoste	120,00	\$	Rempl - Brigadière scolaire
C1800028	D	Accès Info enr.	328,60	\$	Clés Pav-Log syst cartes-Réinst post
C1800029	D	Laganière mini-moteur enr.	73,62	\$	Entr tondeuse et souffleuse air
C1800030	R	André Desgranges	100,00	\$	Rempl brigadière scolaire
C1800031	R	Bernard Longpré	170,00	\$	Rempl brigadière scolaire
C1800032	R	Agrégats Rive-Sud	1 183,67	\$	Abrasifs et transport
C1800033	D	Antonio Moreau Ltée	295,87	\$	Vêtements travail - Inspecteur mun
C1800034	D	Maheu & Maheu	86,23	\$	Exterm fourmis - Gymnase /CC
C1800035	R	Asisto inc.	3 089,96	\$	Essais surdosage -Étangs-4e vers /4
C1800036	I	Postes Canada	428,39	\$	2 publipostages - Décembre
C1800037	D	JLD Laguë	90,61	\$	Entr tracteur gazon et souffl neige
C1800038	R	Automatisation Toro inc.	1 404,85	\$	Rép démarreur soufflante - Étangs
C1800039	R	Alexandre Lussier	120,00	\$	Location système son -Dépouill 9 /12
C1800040	I	Groupe Maskatel LP	229,79	\$	Internet - Bassin et Pavillon
C1800041	D	SG Design	117,27	\$	Plaques - Locaux Gymnase / CC
C1800042	R	Loisir et Sport Montérégie	109,23	\$	Form MS Gaudreau - 8 février
C1800043	R	Fédération Québécoise Municipalités	281,69	\$	Form Éthique - M Nichols -13 janvier
C1800044	R	Fabrique La Présentation	1 000,00	\$	Aide financière - Entr site patrimonial
C1800045	R	Association Directeurs municipaux	1 200,34	\$	Form 7-8 fév L Chevrier - J Marchand
C1800046	I	Groupe Environex	281,64	\$	Analyses - Eaux usées et potable
C1800047	R	Produits entreposage Pedlex Ltée	2 579,70	\$	Casiers pour vestiaires-Gym CC
C1800048	R	Konica Minolta	311,28	\$	Loc photocopieur-Janvier et Février

C1800049	I	Bernard Longpré	30,00	\$	Rempl brigadière scolaire
C1800050	R	La Capitale Assureur admin publique	2 117,95	\$	Ass collective - Prime janvier 2018
C1800051	R	Groupe Drumco Construction inc.	93 710,17	\$	Constr Gymnase - Décompte # 7
C1800052	R	Groupe Ultima inc.	273,00	\$	Ass accident - Bénévoles
C1800053	R	Mines Seleine	1 975,45	\$	Sel en vrac - Déglacage des routes
C1800054	R	Comité Bassin versant Rivière Salvail	1 000,00	\$	Aide financière - Activités 2018
C1800055	I	Groupe Maskatel LP	80,43	\$	Internet - Bassin eau potable
C1800056	I	Coop régionale d'électricité	50,00	\$	Éclairage 5e rang - Avance 2018
C1800057	D	Éditions juridiques FD inc.	440,93	\$	Comptes taxes-Enveloppes - Permis
C1800058	R	André Desgranges	80,00	\$	Rempl brigadière scolaire
C1800059	D	Salon Rita Fleuriste	66,69	\$	Fleurs - Décès famille - Louise Arpin
C1800060	R	Agrégats Rive-Sud	2 464,11	\$	Abrasifs et transport
C1800061	I	Stéphane Godbout	627,14	\$	Remb taxes payées en trop - Frais
C1800062	R	Mines Seleine	3 900,88	\$	Sel en vrac - Déglacage des routes

TOTAL

143 804,68 \$

SALAIRES VERSÉS EN JANVIER 2018

23 449,56 \$

D: Dépenses faites par délégation

I: Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

Boulianne Charpentier Architectes	3 475,69	\$	Hon prof - Phase 4 et travaux suppl
Ferme Denis Beauregard inc.	689,85	\$	Nettoyage fossé mitoyen - Rang Petits-Étangs
Groupe FBE Bernard Experts	979,97	\$	Hon prof - Ouv dossier Dév domic rue Mathieu
Laboratoires de la Montérégie	2 270,76	\$	Contrôle matériaux-Constr Gymnase/Centre comm
Laboratoires de la Montérégie	8 508,15	\$	Étude géotech - Rempl conduite Aqueduc Gr Rang
MRC des Maskoutains	241,50	\$	Hon prof Ing-Rempl conduite Aqueduc Grand Rang
MRC des Maskoutains	40,25	\$	Hon prof Ing-Rempl conduite Aqueduc Grand Rang
MRC des Maskoutains	2 535,75	\$	Hon prof Ing-Stationnement Gymnase/Centre com
MRC des Maskoutains	925,75	\$	Hon prof Ing-Stationnement Gymnase/Centre com
MRC des Maskoutains	1 188,63	\$	Rôle d'évaluation - Mise à jour
MRC des Maskoutains	4 462,14	\$	Rôle d'évaluation - Mise à jour
MRC des Maskoutains	362,20	\$	Hon prof juridiques - Contest éval TAQ - Valéro
MRC des Maskoutains	1 098,36	\$	RREM - Contr 2017 - Claude Roger
SPA Drummond	3 534,10	\$	Contrôle animalier - 2e vers / 2 pour 2017
Therrien Couture s.e.n.c.r.l.	251,23	\$	Hon prof avocats - Dossiers divers
Therrien Couture s.e.n.c.r.l.	105,78	\$	Hon prof avocats - Contest règlement
Therrien Couture s.e.n.c.r.l.	577,88	\$	Hon prof avocats - Échange terrain CSSH
Ville de Saint-Hyacinthe	842,54	\$	Cour régionale - Infractions du 01/10 au 31/12/17

TOTAL POUR L'ANNÉE 2017

32 090,53 \$

ANNÉE 2018

Assoc Directeurs Municipaux	865,39	\$	Renouv adhésion 2018 - Josiane Marchand
Assoc Directeurs Municipaux	840,09	\$	Renouv adhésion 2018 - Lucie Chevrier
Assoc Directeurs Municipaux	336,88	\$	Formation D.M.A. - Josiane Marchand
Assoc Directeurs Municipaux	602,47	\$	Inscr Josiane Marchand - Congrès 2018
Aquatech	2 296,74	\$	Traitement eaux usées - Janvier 2018

Aquatech	367,95 \$	Prélèv eau potable - Janvier 2018
Canam bâtiments et structures inc.	862,31 \$	Évaluation capacité poutres - Gymnase
Coopérative Informatique municipale	5 300,35 \$	Soutien tech réseau - 2018
Corp Officiers Mun Bâtiments et Env	431,16 \$	Renouv adhésion 2018 - Sabrina Bayard
Cournoyer Stéphane	3 170,00 \$	Entretien patinoire - Versement 2 de 3
Entreprises B.J.B. inc.	510,25 \$	Rép luminaires rues - Vérif chauffage coin patins
Entreprises B.J.B. inc.	358,63 \$	Enlever oriflamme brisé - Rép luminaire rue
Entreprises B.J.B. inc.	238,18 \$	Rép fixture Gymnase
Impression KLM	1 442,94 \$	Journal municipal - Janvier 2018
Marobi inc.	18 975,22 \$	Déneig routes - 3e vers/6 - Corrections 2 premiers
MRC des Maskoutains	33 507,66 \$	Maintien inventaire - 2e vers / 2
MRC des Maskoutains	18 063,40 \$	Équilibrage rôle évaluation - 2e vers / 2
OBV Yamaska	50,00 \$	Renouv adhésion - 2018
Régie de l'A.I.B.R.	36 944,53 \$	Quote-part 2018 - Débit réservé
Régie intermun Acton et Maskoutains	136,01 \$	RREM - Cotisations délégués
Régie intermun Acton et Maskoutains	6 065,50 \$	Quote-part 2018 - 1er vers / 4
Régie intermun Acton et Maskoutains	912,00 \$	PRVIS - Frais gestion 2018 - 1er vers / 2
Régie intermun Acton et Maskoutains	8 241,55 \$	Résidus domestiques - Janvier 2018 et Ajust 2017
Régie intermun Acton et Maskoutains	3 187,34 \$	Matières recyclables - Janvier 2018 et Ajust 2017
Régie intermun Acton et Maskoutains	960,38 \$	Matières organiques - Janvier 2018 et Ajust 2017

TOTAL POUR L'ANNÉE 2018 **144 666,93 \$**

TOTAL DES COMPTES À PAYER **176 757,46 \$**

MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2018

Taxes et droits de mutations	40 279,69 \$
Permis émis	75,00 \$
Dons pour Gymnase/Centre communautaire	2 000,00 \$
Location du Pavillon des Loisirs et loyers	1 300,00 \$
Publicité au Journal municipal	1 600,00 \$
Inscriptions - Camp de Jour - Semaine de Relâche	180,00 \$
Inscriptions - Gardiens avertis	40,00 \$
Divers - Cour régionale - Infractions 1/10 au 31/12/17	3 770,00 \$
Divers - Remb TPS-TVQ Octobre - Régie	1 305,52 \$
TOTAL	50 550,21 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2018 pour un montant total de 143 804,68 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en janvier 2018, au montant total de 23 449,56 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour février 2018, au montant total de 176 757,46 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de janvier 2018, au montant de 50 550,21 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame le conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de janvier 2018.

L'ouverture des soumissions pour l'achat des bacs roulants s'est faite le 19 janvier dernier et c'est l'entreprise IPL inc qui a obtenu le contrat.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

L'organisation des cours pour le nouveau gymnase va bon train. Nous avons reçu des demandes de citoyens pour organiser diverses activités.

Lors de la dernière rencontre du CCL il a notamment été questions de l'organisation de toutes les activités municipales. La prochaine sera la fête de début de saison.

9- VOIRIE – DÉPÔT DES RAPPORTS D'INVENTAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports d'inventaire de Mario Poirier, inspecteur municipal, comprenant les équipements et le matériel de voirie ainsi que les stocks de produits au 31 décembre 2017.

10- DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100\$ OU PLUS (DGE-1038) DES ÉLUS

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus (DGE-1038) des élus, suite aux élections du 5 novembre dernier, tel que la loi l'exige.

11- PROJET FIBRE OPTIQUE – DEMANDE D'APPUI RÉSOLUTION NUMÉRO 30-02-18

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu plusieurs plaintes des citoyens qui n'arrivent pas à recevoir internet haute vitesse de qualité;

Considérant que les citoyens aimeraient être desservis par la fibre optique pour avoir un excellent service internet;

Considérant qu'en 2018, avoir un service internet haute vitesse est essentiel;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'envoyer la présente résolution aux compagnies de fournisseurs internet pour qu'ils puissent étudier la demande d'installer un service internet fibre optique sur tout le territoire de la Municipalité de La Présentation.

12- MOSAÏQUE DES ÉLUS – MANDAT AU PHOTOGRAPHE « LES STUDIOS FRANÇOIS LARIVIÈRE » RÉSOLUTION 31-02-18

Considérant que les élus viennent de débiter un nouveau mandat, en novembre 2017;

Considérant qu'il est habituel de faire produire une mosaïque présentant les photos des élus en poste pour chaque mandat;

Considérant qu'une séance photo sera également faite pour tous les employés afin que leur photo soient affichées sur le site internet de la Municipalité ;

Considérant l'offre de services transmise par Les Studios François Larivière, photographe, pour les prises de photos et pour préparer une telle mosaïque;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Les Studios François Larivière pour effectuer la prise de photos des membres du Conseil municipal ainsi que les employés pour confectionner et fournir une mosaïque du Conseil municipal, selon les modalités décrites dans l'offre de services du photographe, datée du 11 janvier 2018, au prix de 569\$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque le cadre aura été complété et livré avec les photos en format électronique.

**13- FORMATION MMQ – URBANISME EN TERRITOIRE AGRICOLE – INSCRIPTIONS DE LOUISE ARPIN ET MARTIN NICHOLS
RÉSOLUTION NUMÉRO 32-02-18**

Considérant que la Mutuelle des Municipalités du Québec offre une formation gratuite « Urbanisme en territoire agricole »;

Considérant que Madame Louise Arpin conseillère et Martin Nichols conseiller, souhaitent participer à cette formation qui aura lieu le 19 février prochain à Sorel-Tracy;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Louise Arpin, conseillère et de Monsieur Martin Nichols conseiller, à la formation « Urbanisme en territoire agricole » à Sorel-Tracy le 19 février prochain;

De défrayer les frais de déplacement à Madame Arpin et Monsieur Nichols, selon la politique de la Municipalité.

**14- IMMEUBLE AU 802 RUE PRINCIPALE – APPROBATION DU CONTRAT DE BAIL ET
AUTORISATION DES SIGNATURES
RÉSOLUTION NUMÉRO 33-02-18**

Considérant la résolution numéro 256-11-17 adoptée le 14 novembre 2017 concernant la déclaration d'intérêt pour l'achat du 802 rue Principale et de la signature de la promesse de vente;

Considérant qu'il y a lieu de signer un contrat de bail pour la location d'une partie du bâtiment à Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet

D'approuver les conditions énoncées dans le document « Contrat de bail »;

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges Étienne Bernard, maire suppléant, ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de bail qui est conforme aux conditions mentionnées à la promesse d'achat.

Monsieur le maire demande le vote

Ont voté pour : Georges-Étienne Bernard, Mélanie Simard, Rosaire Phaneuf, Martin Bazinet

Ont voté contre : Martin Nichols et Louise Arpin (La Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe s'était engagé à offrir le service aux membres pour les 5 prochaines années)

La résolution est adoptée à la majorité

**15- IMMEUBLE AU 802 RUE PRINCIPALE – MANDAT AU NOTAIRE LAFONTAINE, L'HEUREUX, LECOURS ET AUTORISATION DES SIGNATURES
RÉSOLUTION NUMÉRO 34-02-18**

Considérant la résolution numéro 256-11-17 adoptée le 14 novembre 2017 concernant la déclaration d'intérêt pour l'achat du 802 rue Principale et de la signature de la promesse de vente;

Considérant l'offre de services reçu par courriel le 31 janvier 2018;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Lafontaine L'Heureux Lecours pour la préparation des documents pour l'achat de l'immeuble situé au 802 rue Principale, appartenant à la Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe, moyennant des honoraires de 3 511,76\$, taxes incluses.

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges Étienne Bernard, maire suppléant, ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

D'autoriser le paiement lorsque la transaction sera conclue.

**16- DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX – MANDAT À EXP, INGÉNIEURS
RÉSOLUTION NUMÉRO 35-02-18**

Considérant la résolution numéro 256-11-17, adoptée le 14 novembre dernier concernant l'intérêt de la Municipalité pour l'acquisition de l'immeuble au 802 rue Principale;

Considérant que la Municipalité va devoir faire des rénovations intérieures dans le but d'y aménager les bureaux municipaux et la salle du Conseil;

Considérant l'offre de services de EXP, ingénieurs-conseils du 2 février 2018;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De mandater EXP, ingénieurs-conseils pour préparer les plans et devis mécanique et électrique au montant de 9 750\$, plus les taxes et selon l'offre de services du 2 février 2018;

D'autoriser les paiements après chaque phase terminée.

**17- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-18 CONCERNANT
L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La conseillère, Mélanie Simard, donne avis de motion qu'elle présentera, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations de la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 212.1 du *Code municipal*.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**18- RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 214-17 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE
COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
2 800 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 FÉVRIER 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO 36-02-18**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 800 000 \$ qui sera réalisé le 21 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
208-16	1 300 000 \$
208-16	1 500 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 208-16, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 février et le 21 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse de la Région de Saint-Hyacinthe
1697, RUE GIROUARD OUEST
SAINT-HYACINTHE, QC
J2S 2Z9

8. Que les obligations soient signées par le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorier(ère) ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe. La Municipalité de La Présentation, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 208-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**19- RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 214-17 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 37-02-18**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéro 208-16, la Municipalité de La Présentation souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 février 2018, au montant de 2 800 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

171 000 \$	1,85000 %	2019
176 000 \$	2,10000 %	2020
181 000 \$	2,25000 %	2021
186 000 \$	2,45000 %	2022
2 086 000 \$	2,60000 %	2023

Prix : 98,68400

Coût réel : 2,87291 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

171 000 \$	1,80000 %	2019
176 000 \$	2,10000 %	2020
181 000 \$	2,30000 %	2021
186 000 \$	2,50000 %	2022
2 086 000 \$	2,60000 %	2023

Prix : 98,64300

Coût réel : 2,88772 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

171 000 \$	1,90000 %	2019
176 000 \$	2,10000 %	2020
181 000 \$	2,25000 %	2021
186 000 \$	2,40000 %	2022
2 086 000 \$	2,60000 %	2023

Prix : 98,58650

Coût réel : 2,89476 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 800 000 \$ de la Municipalité de La Présentation soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

Que la demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire Claude Roger ou en son absence le maire suppléant Georges Etienne Bernard et la directrice générale et secrétaire-trésorière Josiane Marchand ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe Lucie Chevrier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**20- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 218-17 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO 38-02-18**

Considérant qu'il y a lieu de réviser la rémunération des élus pour l'année 2018;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire qui se tenait le 9 janvier 2018;

Considérant que les élus ont reçu copie du projet de règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent par conséquent à sa lecture;

Il est proposé Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité incluant la voix du maire

D'adopter le règlement numéro 218-17 établissant la rémunération des élus à compter du 1^{er} janvier 2018 et qu'il y soit décrété ce qui suit :

- ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;
- ATTENDU QUE le Conseil désire réviser son règlement relatif au traitement des élus municipaux ;
- ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture a été donnée à la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 9 janvier 2018 ;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a été publié le 10 janvier 2018 conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus* ;
- ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 218-17 EST ADOPTÉ ET IL Y EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour les conseillers de la Municipalité, au 1^{er} janvier 2018. Il établit également les allocations de dépenses payables aux élus, également au 1^{er} janvier 2018.

ARTICLE 3

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 20 000\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 5 000\$.

ARTICLE 4

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 5

En plus de la rémunération de base annuelle, chaque élu a droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base. Pour le maire, cette allocation est de 10 000\$. Pour les conseillers municipaux, elle est de 2 500\$.

ARTICLE 6

La rémunération de base et la rémunération additionnelle, telles qu'établies par le présent règlement, seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier, à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'indexation sera fixée en utilisant le taux l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) calculé au 30 septembre de l'année précédente, pour la province de Québec.

ARTICLE 7

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 09-123 adopté le 12 janvier 2010.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi et prendra effet au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 06 FÉVRIER 2018

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

21- STATIONNEMENT DU GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTÉ # 2 RÉSOLUTION NUMÉRO 39-02-18

Considérant l'adoption par le conseil du règlement d'emprunt numéro 208-16 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 mars 2017;

Considérant le décompte progressif numéro 2 présenté l'entrepreneur Excavation M. Leclerc. et la recommandation de Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains relativement au paiement de ce décompte (stationnement du gymnase/centre communautaire);

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte numéro 2 et d'autoriser le paiement à Excavation M. Leclerc d'une somme de 85 593,23\$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre du stationnement du gymnase/centre communautaire.

22- ENSEIGNE POUR LE GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 40-02-18

Considérant la résolution numéro 231-10-17 adoptée le 3 octobre 2017 concernant l'entente publicitaire entre Synagri et la Municipalité de La Présentation;

Considérant les propositions offertes par Synagri pour l'enseigne sur le gymnase/centre communautaire;

Considérant les soumissions proposées par deux compagnies;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la soumission de la compagnie Enseigne Leco pour un montant estimatif de 10 900\$ plus les taxes pour la confection et l'installation de l'enseigne;

De payer le montant de la facture moitié-moitié avec Synagri pour la confection et l'installation de l'enseigne;

**23- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE BAIL AVEC LE DEK HOCKEY
RÉSOLUTION NUMÉRO 41-02-18**

Considérant que la convention de bail avec le dek hockey vient à échéance le 31 octobre 2019;

Considérant que les gestionnaires du dek hockey voulaient avoir une prolongation de bail pour pouvoir investir davantage au niveau de leurs infrastructures et offrir à la population un meilleur service;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la nouvelle convention de bail avec les modifications prévues qui prendra effet le 1^{er} novembre 2019 :

- Durée de l'entente pour 10 ans (2020 à 2029)
- Électricité sera dorénavant payée par le Dek hockey
- Un loyer de 195 000\$ sera facturé sur la période du bail soit 10 ans.

D'autoriser Monsieur Claude Roger, maire ou en son absence Monsieur Georges Étienne Bernard, maire suppléant, ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**24- FAMILLE – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 42-02-18**

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification après sept ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

Considérant que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7 %;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la MRC lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 12 au 16 février 2018, sous le thème « Vos gestes, un + pour leur réussite », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC;

Considérant que les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* sur notre territoire, et;

D'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

**25- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 222-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 06-80 AFIN DE MODIFIER LES AFFECTATIONS AU SOL À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN AINSI QUE LES GRANDES ORIENTATIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE PAROISSIAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 43-02-18**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement constituant le Plan d'urbanisme révisé, lequel a pour objet d'identifier les orientations d'aménagement et de développement du territoire;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité a acheté le lot 3 406 805 à des fins publiques, soit pour agrandir son terrain des loisirs ;

Attendu que la Fabrique La Présentation projette un développement résidentiel sur la partie non utilisée de son cimetière, soit les lots 6 087 704, 6 087 705, 6 087 706, 6 087 707, 6 087 708, 6 087 709, 6 087 710, 6 087 711, 6 087 712;

Attendu que le Conseil municipal est favorable au développement projeté, souhaitant néanmoins que le projet s'intègre harmonieusement à l'ensemble paroissial existant ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 6 février 2018, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 222-18 intitulé «Règlement modifiant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 06-80 afin de modifier les affectations au sol à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que les grandes orientations concernant l'ensemble paroissial»;

**26- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 223-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE REMPLACER LE CHAPITRE 27 PORTANT SUR LE NOYAU VILLAGEOIS, DE CRÉER LES ZONES H-126, H-127, H-128, H-129 ET CH-105 AINSI QUE DE MODIFIER LES DIMENSIONS MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 44-02-18**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité a acheté le lot 3 406 805 à des fins publiques, soit pour agrandir son terrain des loisirs ;

Attendu que la Municipalité est propriétaires des lots 6 168 203, 6 168 204, 6 168 205, 6 168 206, 6 168 207, 6 168 208, 6 168 209 et y projette un développement résidentiel de 10 terrains de petites dimensions ;

Attendu qu'un développement résidentiel est prévu sur les lots 6 087 704, 6 087 705, 6 087 706, 6 087 707, 6 087 708, 6 087 709, 6 087 710, 6 087 711, 6 087 712, soit une partie du cimetière non utilisée, appartenant à la Fabrique La Présentation ;

Attendu que les extraits du plan de zonage illustrant les modifications apportées par l'article 7 ont été modifiés afin de tenir compte des nouvelles limites du périmètre urbain de la Municipalité ;

Attendu qu'un article doit être ajouté au deuxième projet de règlement 223-18, afin de modifier l'article 16.4.1 du règlement d'urbanisme concernant l'empiètement des escaliers, balcons, galeries, perrons et leur avant-toit ainsi que les caveaux, dans la marge de recul avant minimum ;

Attendu qu'un article doit être ajouté au deuxième projet de règlement 223-18, afin de remplacer le chapitre 20 portant sur les aires de stationnement hors rue ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 6 février 2018, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 6 février 2018, le projet de règlement modifié numéro 223-18 intitulé «Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de remplacer le chapitre 27 portant sur le noyau villageois, de créer les zones H-126, H-127, H-128, H-129 et CH-105 ainsi que de modifier les dimensions minimales des bâtiments principaux»

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

27- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 224-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-140 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ENCADRER LES PLANS SOUMIS LORS DE LA CONSTRUCTION OU LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE DANS LES ZONES H-126 ET H-127

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Arpin, à l'effet qu'elle présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 224-18 *modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les plans soumis lors de la construction ou la transformation d'un bâtiment principal ou accessoire dans les zones H-126 et H-127*

L'objet de ce règlement est d'ajouter des objectifs et critères d'évaluations pour les plans soumis lors d'une demande de construction ou de transformation d'un bâtiment principal (résidence) ou d'un bâtiment accessoire à la résidence (remise, garage, etc.) dans les zones H-126 et H-127, soit le développement résidentiel projeté sur la partie non utilisée du cimetière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**28- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 224-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-140 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ENCADRER LES PLANS SOUMIS LORS DE LA CONSTRUCTION OU LA TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE DANS LES ZONES H-126 ET H-127
RÉSOLUTION NUMÉRO 45-02-18**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin, notamment, de veiller à la qualité de certains projets de construction sur le territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que suite à la création des zones H-126 et H-127, il y a lieu de réviser le règlement 10-140 en ajoutant des dispositions concernant ces secteurs ;

Attendu que le Plan d'urbanisme, numéro 06-80, modifié par le règlement 222-18, un plan d'implantation et d'intégration architecturale doit être élaboré afin de préserver le caractère patrimonial du secteur ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 224-18 intitulé «*Règlement modifiant le règlement numéro 10-140 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer les plans soumis lors de la construction ou la transformation d'un bâtiment principal ou accessoire dans les zones H-126 et H-127*»;

De tenir une assemblée de consultation publique jeudi 15 février, à 19 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**29- EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2018
RÉSOLUTION NUMÉRO 46-02-18**

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité offre les services de Camp de jour estival pour les enfants du territoire et des environs;

Considérant que l'embauche d'un responsable du camp de jour est requise pour voir au bon fonctionnement tout au long de l'été 2018;

Considérant que Rosemarie Letendre occupait le poste à l'été 2017 et qu'elle est intéressée à le reprendre pour l'été 2018;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités du Camp de jour prévues pour l'été 2018, qui se tiendront du lundi 25 juin au vendredi 17 août inclusivement;

D'autoriser l'embauche de Rosemarie Letendre comme responsable des animateurs, au salaire de 14\$ de l'heure;

D'autoriser Marie-Soleil Gaudreau coordonnatrice des loisirs et Rosemarie Letendre, responsable du camp de jour à procéder à l'embauche du personnel requis pour le Camp de jour estival, en fonction des inscriptions;

De fixer la rémunération pour les différents postes du camp de jour selon le barème suivant :

Animateurs (trices) :	12,35\$/heure;
Aide-animateurs (trices) :	12\$/heure;
Accompagnateurs (trices) :	12,65\$/heure;

De majorer le salaire des animateurs et aide-animateurs de 0,25\$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation.

**30- EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DE L'AIDE AUX DEVOIRS À L'ESPACE JEUNESSE
RÉSOLUTION NUMÉRO 47-02-18**

Considérant que l'aide aux devoirs est un service apprécié des élèves qui l'utilisent;

Considérant que nous n'avons plus de responsable pour offrir le service;

Considérant qu'une animatrice du camp de jour est intéressée à donner ce service;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Marie-Andrée Savoie comme responsable de l'aide aux devoirs qui aura lieu à l'école La Présentation, au salaire de 12,10\$ de l'heure.

**31- EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE POUR L'ESPACE JEUNESSE
RÉSOLUTION NUMÉRO 48-02-18**

Considérant que depuis 2015, l'espace jeunesse est un endroit dédié aux jeunes;

Considérant que la responsable nous a remis sa lettre de démission;

Considérant l'annonce de mise en candidature qui a été affichée a quelques endroits;

Considérant les curriculum vitae reçus et les rencontres avec les candidats;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Jasmine Roger comme responsable de l'espace jeunesse, au salaire de 13,50\$ de l'heure.

**32- ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE
RÉSOLUTION NUMÉRO 49-02-18**

Considérant la construction de notre nouveau gymnase/centre communautaire;

Considérant que c'est un endroit public et que des activités sportives y seront pratiquées;

Considérant les soumissions reçues pour l'achat d'un défibrillateur;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un défibrillateur cardiaque de marque Lifepak, de la compagnie Cardio Choc, au montant de 1 899\$, plus les taxes et l'achat d'un support mural au montant de 270\$, plus les taxes.

D'autoriser le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu tout le matériel.

**33- ACHAT D'UN CHAUFFE-EAU AVEC RÉSERVOIR POUR LES ACTIVITÉS MUNICIPALES
RÉSOLUTION NUMÉRO 50-02-18**

Considérant qu'en 2017 lors de notre activité des matinées gourmandes, nous avons eu la visite du MAPAQ nous informant que nous étions non conformes, car nous avons des kiosques avec de la vente de nourriture sans avoir accès à un évier avec l'eau chaude;

Considérant que pour se mettre conforme, nous devons faire l'acquisition d'un chauffe-eau avec réservoir;

Considérant la soumission reçue;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un chauffe-eau mobile avec réservoir pour nos activités municipales de la compagnie Infinieau, au montant de 309,28\$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement lorsque nous aurons reçu la marchandise.

**34- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 51-02-18**

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à équiper notre patinoire d'un terrain de tennis amovible;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention tel qu'indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité tel d'indiqué dans les formulaires transmis;

Que le maire, Monsieur Claude Roger ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

35- DIVERS

35.1 ACHAT DE POTEAUX ET PANNEAUX AVEC NUMÉROS CIVIQUES RÉSOLUTION NUMÉRO 52-02-18

Considérant que les adresses civiques ne sont pas toujours visibles sur les résidences et les bâtiments agricoles à la campagne;

Considérant que pour les services d'urgence, il est primordial que le numéro civique soit clair et lisible en tout temps;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de poteaux et de panneaux indiquant les numéros civiques pour les résidences et bâtiments à la campagne à la compagnie Martech inc. pour un montant d'environ 12 850\$, taxes incluses.

De payer la facture lorsque nous aurons reçu tout le matériel.

35.2 PROJET RUE MATHIEU – MANDAT À EXCAVATION LUC BEAUREGARD INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 53-02-18

Considérant la résolution numéro 196-09-17 adoptée le 5 septembre 2017 concernant la réhabilitation environnementale des sols;

Considérant que nous devons procéder à la décontamination des sols pour les futures constructions;

Considérant que les travaux seront exécutés à l'heure par la compagnie Excavation Luc Beauregard au courant du mois de mars 2018;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beauregard, selon les tarifs de la liste de prix 2017, pour effectuer les travaux de décontamination des sols au 802 rue Mathieu et au 613 rang Bas des Étangs.

D'autoriser le paiement des travaux lorsqu'ils seront terminés.

36- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2018

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 22 novembre 2017

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 5 décembre 2017

MRC – Résolution numéro 17-11-344 – Budget 2018 – Partie 1 (Administration générale) – Adoption – Quotes-parts 2018 – Approbation

MRC – Résolution numéro 17-11-345 – Budget 2018 – Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) – Adoption – Quotes-parts 2018 – Approbation

MRC – Résolution numéro 17-11-346 – Budget 2018 – Partie 3 (Poste de police – Secteur Sainte-Rosalie) – Adoption – Quotes-parts 2018 – Approbation

MRC – Résolution numéro 17-11-347 – Budget 2018- Partie 4 (Transport adapté et transport collectif régional) – Adoption – Quotes-parts 2018 – Approbation

MRC – Résolution numéro 17-11-348 – Partie 8 (Service d'ingénierie) – Adoption – Quotes-parts – 2018 – Approbation

MRC – Résolution numéro 17-11-350 – Budget 2018 – Partie 11 (Service juridique) – Adoption – Quotes-parts 2018 – Approbation

MRC – Règlement numéro 17-493 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Zone potentiellement exposée aux glissements de terrain) Adoption N/dossier : 04220/12680

MRC – Règlement numéro 17-495 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Expansion de l'affectation agricole mixte commerciale autoroutière A5 – Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption du projet de règlement et du document sur la nature des modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme – Création de la commission et des modalités N/dossier 04220-12749

MRC – Résolution numéro 18-01-20 – Ressources humaines – Assistant juridique - Embauchage

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 janvier 2018

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration 24 janvier 2018

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 février 2018
MMQ – Votre part de la 9^e ristourne consécutive de la MMQ
VILLE DE SAINT-HYACINTHE – Rapport annuel 2016 du Service de sécurité incendie
VILLE DE SAINT-PIE – Résolution n^o 27-01-2018 – Sûreté du Québec – La contribution municipale
MUNICIPALITÉ SAINT-BARNABÉ-SUD – Règlement n^o 38-4-2017 – constituant le plan d'urbanisme révisé
afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisme

37- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

38- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 54-02-18

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21 h 39.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claude Roger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

J'ai également mis mon droit de veto sur la résolution numéro 35-02-18 concernant le déménagement des bureaux municipaux – Mandat à EXP, ingénieur.

Claude Roger, maire

Josiane Marchand, directrice générale